

Introduction à la gestion

Les stratégies concurrentielles

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Exercice

Les stratégies de coût dans le transport aérien

Consigne

A partir des informations ci-dessous, répondez à la question suivante :

Quelles sont les économies de coûts réalisables par les entreprises ?

Sur un marché où les services proposés par les différents acteurs sont sensiblement semblables, les low-cost ont choisi de frapper fort et de mener une stratégie de domination par les coûts.

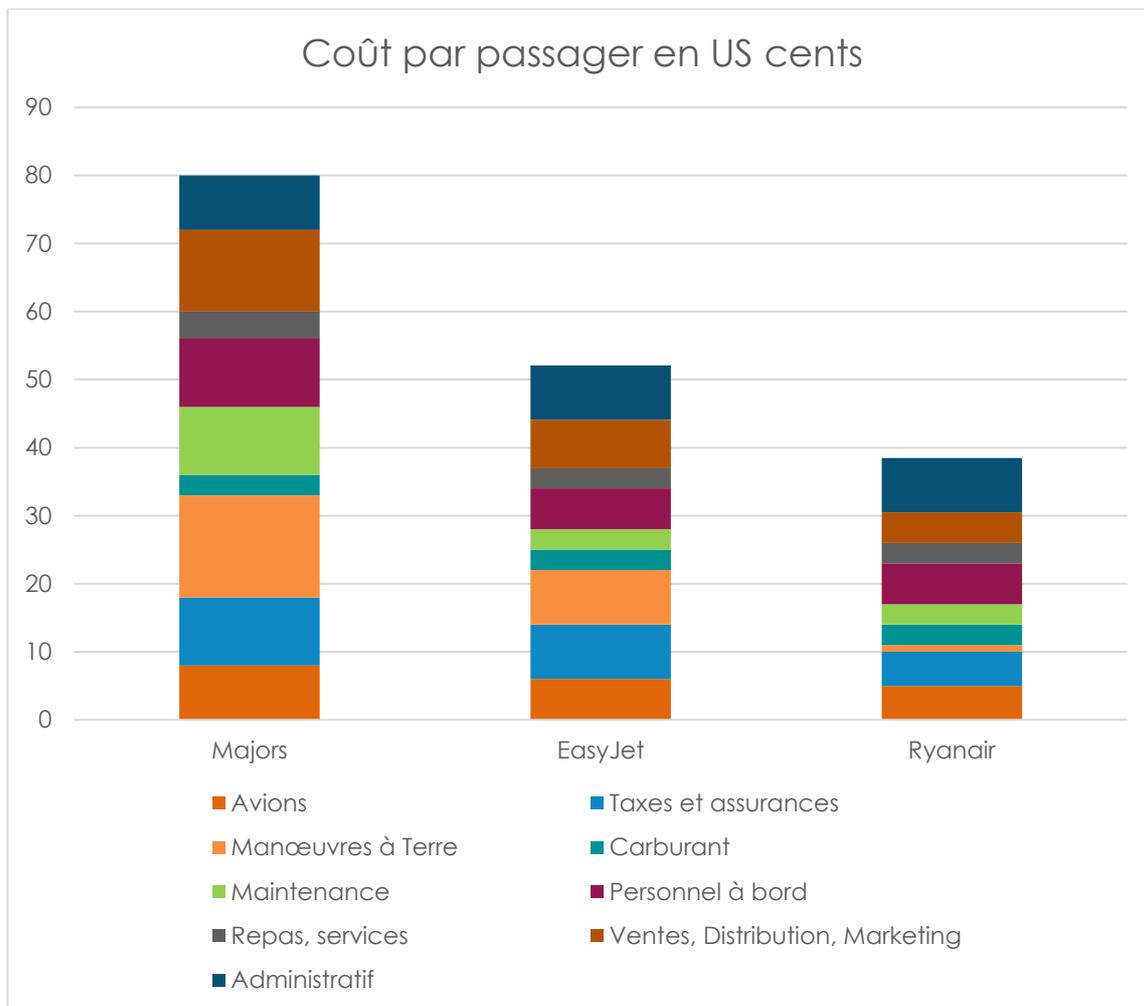
Cette stratégie, comme son nom l'indique, oriente de façon prioritaire tous les efforts de l'entreprise vers un objectif considéré comme primordiale : la minimisation de ses coûts complets.

Pour garder cet avantage concurrentiel, elle devra donc contrôler les coûts directs de fabrication mais aussi les coûts de conception, de marketing, de distribution ainsi que les coûts administratifs et financiers.

Ces économies sur les coûts sont alors répercutées sur les prix. C'est par une stratégie de domination qui permet à l'entreprise, sans augmenter ses marges, de proposer des prix. Elle est donc contrainte de réaliser beaucoup de ventes pour accroître son activité.

Le graphique ci-dessous fait état de tous les coûts que doivent prendre en compte les entreprises de transport aérien et de leur proportion.

Source : http://lfonsek.free.fr/strategie_concurrentiels.htm



Références

Comment citer ce cours ?

Introduction à la gestion, Denis Chabault, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.